

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 5 novembre 2018 se tient à 8 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point Ingénieur en structure - DAB au point 16.0 Varia

C.A. 2018-118

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 5 NOVEMBRE 2018

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
4. ADHÉSION AU PROGRAMME ARTERRE
5. ADHÉSION AU PROGRAMME TRAVAILLEUR DE RANG
6. DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES
7. STRUCTURE SDEG VS MRC
 - 7.1. Organigramme
 - 7.2. Résolution
 - 7.3. Surplus du développement économique
8. RECONNAISSANCE DU BAT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
9. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU

RÉSEAU ROUTIER (SUMI) - ÉQUIPEMENTS DES SERVICES DE SAUVETAGE HORS ROUTE DE LAC-MÉGANTIC ET LAMBTON

10. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
11. PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT
12. CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR
13. SUIVI – BÂTISSE
14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
15. RESSOURCES HUMAINES
16. VARIA
 - Ingénieur en structure - DAB
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Aucun sujet n'est traité.

4.0

ADHÉSION AU PROGRAMME ARTERRE

C.A. 2018-119

ADHÉSION AU PROGRAMME ARTERRE

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une offre de service pour le projet L'ARTERRE du centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);

ATTENDU QUE le projet vise entre autres l'embauche d'une ressource dédiée à établir un service de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel;

ATTENDU QUE le projet ARTERRE cadre avec les orientations du Plan d'aménagement de la zone agricole de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit adhère au programme ARTERRE pour une durée de trois (3) ans à compter de 2018.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit verse une somme au prorata pour l'année 2018-2019 laquelle se termine au 31 mai 2019.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit verse une somme de 4 845 \$ plus taxes par année pour les années subséquentes de l'entente, lequel sera indexé au coût de la vie annuellement.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente d'une durée de trois (3) ans.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles pour la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

ADHÉSION AU PROGRAMME TRAVAILLEUR DE RANG

C.A. 2018-120

ADHÉSION AU PROGRAMME TRAVAILLEUR DE RANG

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une offre de service de la MRC de Coaticook et d'autres partenaires pour un projet pilote de Travailleur de rang;

ATTENDU QUE le projet vise l'embauche d'un travailleur de rang agissant comme intervenant psychosocial en milieu agricole;

ATTENDU QUE les Unions des producteurs agricoles (UPA) ont sensibilisé la MRC à l'importance d'adhérer audit programme;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit adhère au projet pilote de Travailleur de rang pour une durée de trois (3) ans, soit de 2018 à 2021.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit verse une somme de 2 500 \$ pour l'année 2018-2019.

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve que la MRC du Granit verse une somme de 2 500 \$ par année pour les années subséquentes de l'entente.

QUE madame le préfet soit autorisée à signer l'entente d'une durée de trois (3) ans, soit de 2018 à 2021.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles pour la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

J'informe les maires que la MRC a reçu une demande de commandite du centre des femmes dans le cadre de la Journée de la femme qui aura lieu en mars 2019. J'informe ensuite les maires que cette dernière n'est pas admissible en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC, à cause de la récurrence de l'événement, dû au fait que d'autres municipalités ont été sollicitées et que la demande représente du financement pour les coûts de fonctionnement.

Il est discuté de certaines idées afin de souligner la journée de la femme au sein des membres de l'équipe de la MRC.

7.0**STRUCTURE SDEG VS MRC**

7.1 Organigramme

Je présente aux maires l'organigramme représentant la structure établie entre la SDEG et la MRC. Les maires discutent.

7.2 Résolution

Je présente aux maires la résolution adoptée en 2015 en lien avec l'engagement des membres du personnel du CLD et les éléments qui doivent être corrigés.

7.3. Surplus du développement économique

Des discussions ont lieu en lien avec la gestion du surplus du développement économique.

8.0**RECONNAISSANCE DU BAT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Des discussions ont lieu au niveau de la demande de la Municipalité de Lambton en lien avec la reconnaissance du bureau d'accueil touristique de Lambton.

9.0**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER (SUMI) - ÉQUIPEMENTS DES SERVICES DE SAUVETAGE HORS ROUTE DE LAC-MÉGANTIC ET LAMBTON**

Des discussions ont lieu en lien avec la gestion de l'équipement obtenu dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI). Il est convenu que ce point soit traité au comité de sécurité incendie pour une recommandation au conseil des maires.

10.0**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

J'explique aux maires que depuis l'entrée en vigueur de la Loi 122, la MRC n'a pas revu sa politique de gestion contractuelle en lien avec les pouvoirs délégués par cette loi. Il est entendu de revoir la Politique de gestion contractuelle de la MRC. Les maires sont d'accord pour qu'un montant d'environ 500 \$ soit affecté pour des frais de conseiller juridique afin de faire préparer et valider le contenu dudit document.

11.0**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT**

Les maires ont reçu par courriel une copie du projet de règlement modifiant les modalités de publication des avis publics de la MRC, et ce, tel que permis par la Loi 122. Aucune question n'est posée.

12.0

CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR**C.A. 2018-121****PROLONGEMENT DU CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR**

ATTENDU QUE la MRC du Granit est gestionnaire du rôle d'évaluation des 20 municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE le contrat avec le signataire des rôles d'évaluation prendra fin au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le signataire de rôles d'évaluation actuel, la firme JP Cadrin et associés, est en mesure de poursuivre le travail en évaluation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif mandate la directrice générale pour négocier une entente d'une durée de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2019, avec la firme JP Cadrin et associés, pour obtenir les services professionnels en évaluation municipale pour les 20 municipalités du territoire.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au poste de l'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

SUIVI – BÂTISSE

Aucun sujet n'est traité.

14.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Comme convenu au calendrier des séances, j'informe les maires que la séance du lundi 26 novembre à 13 h 30 est maintenue. Un avis de convocation sera envoyé aux membres tel que prescrit par la loi.

15.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que madame Catherine Bolduc a été engagée pour la gestion documentaire à titre d'agente de bureau, payée par le MSP.

16.0

VARIA**Ingénieur en structure - DAB**

J'informe les maires qu'un ingénieur en structure sera engagé dans le cadre de la réparation du DAB pour évaluer la possibilité d'ériger un mur et demi afin de protéger davantage l'installation et les travailleurs des intempéries. J'ajoute que le montant afférent sera pris à même l'argent disponible restant pour l'engagement d'un ingénieur en eaux usées.

17.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2018-122****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 5 novembre 2018 soit levée, il est 11 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 5 novembre 2018 et ce, pour les résolutions C.A. 2018-119, C.A. 2018-120 et C.A. 2018-121.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale